

Décision DG n° 2015-221

du **23 JUIL. 2015** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« allergènes »
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R. 5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2014-209 du 23 juillet 2014 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « allergènes » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2015-187 du 1^{er} juin 2015 portant prorogation, du Comité scientifique spécialisé temporaire « allergènes » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique spécialisé temporaire « allergènes » jusqu'au 22 janvier 2016 :

Mme BLAUMEISER (Monique)
M. BOUHEY (Michel)
Mme CHEYNEL (Agnès)
M. LETELLIER (Edouard)
Mme LUQUIAU (Françoise)
M. SCHERER (Philippe)
M. STENGER (Rodolphe)

Article 2 : Le directeur des médicaments en neurologie, psychiatrie, antalgie, rhumatologie, pneumologie, ORL, ophtalmologie, stupéfiants est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **23 JUIL. 2015**

François HEBERT

Directeur général adjoint